

### Arrêté n°SAGJ-22-057

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC) Scrutins par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

Proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE, CCP-AC)

44

### Scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022

- Vu le code de la fonction publique, notamment ses articles L251-2 et suivants;
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1 et suivants ainsi que ses articles L951-1-1 et L953-6 :
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

\*\*

- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022;
- Vu la circulaire n°007939 ESRH2223692 du 11 août 2022 du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche afférente aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche;
- Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu la délibération n°2022-06-27-046 du conseil d'administration de l'Université du Mans portant création du comité social d'administration de l'Université du Mans, adoptée en séance le 27 juin 2022 ;
- Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du Maine n°2011-10-06-192 du 6 octobre 2011 portant création de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires et adoption de son règlement intérieur ;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-007 du 25 mars 2022 portant pour les élections professionnelles 2022 sur les effectifs couverts pour les futurs CSA-MESRI et CSA-E et pour chaque groupe de la CPE avec répartition des femmes et des hommes ;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-044 du 11 octobre 2022 fixant les modalités d'élection par voie électronique des membres du comité social d'administration, de la commission paritaire d'établissement et de la commission consultative paritaire des agents contractuels de l'Université du Mans ;



### Arrêté n°SAGJ-22-057

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC) Scrutins par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-045 du 11 octobre 2022 portant sur l'organisation des élections des représentants des personnels au sein de l'instance nationale (CSA-MESR) et des instances locales (CSA-E, CPE et CCP-AC) de dialogue social scrutins par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;
- Vu les résultats du tirage au sort du 28 octobre 2022, déterminant l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales (CSA-E, CPE et CCP-AC) de dialogue social scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-050 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales (CSA-E, CPE et CCP-AC) de dialogue social scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-052 fixant la composition des bureaux de vote dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales (CSA-E, CPE et CCP-AC) de dialogue social scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-22-056 portant sur les modalités d'attribution des clés de chiffrement du système de vote dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC)-Scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022.

\*\*\*

Vu les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.



### Arrêté n°SAGJ-22-057

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC) Scrutins par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

### ARRETE

### ARTICLE 1 - Résultat des élections

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté SAGJ-22-045 susvisé, les membres des instances locales de dialogue social sont élus en application des modalités suivantes :

Scrutin	Scrutin de liste ou de sigle	Attribution des sièges
CSA-MESR	Scrutin de liste	Représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
CSA de l'Établissement	Scrutin de liste	Représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
СРЕ	Scrutin de liste	Représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
CCP-AC	Scrutin de sigle	Représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

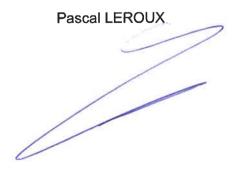
Le résultat des élections est annexé au présent arrêté (*Annexe 1* : Résultats au Comité social d'administration de l'établissement, *Annexe 2* : Résultats à la Commission paritaire d'établissement ; Annexe 3 : Résultats à la Commission consultative paritaire des agents contractuels).

### **ARTICLE 2 - Exécution**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université <u>www.univ-lemans.fr</u>, rubrique « *Université* », « *Élections Professionnelles* ».





Annexe n°1 (Comité social d'administration de l'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057

Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

### Résultat des élections au sein du Comité social d'administration

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
10 sièges de titulaire et 10 sièges de suppléants	1249	502	39	463	40.19%	46.3

Listes de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA Education	260	6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants
FO ESR	48	1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant
FSU	155	3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants



Annexe n°1 (Comité social d'administration de l'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057

Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

### Comité social d'administration

10 sièges de titulaires (T) 10 sièges de suppléants (S)

### **UNSA Education**

T. HERBELIN Elodie (F) (IUT 72)

T. JEHANNO Yvon (H) (IUT 53)

T. PERNIN Marie-José (F) (UFR LLSH)

T. VERY Yannick (H) (Pôle de Ressources Numériques)

T. PITROU Axel (H) (Direction des Systèmes d'Information)

T. BOYAS GERARD Emilie (F) (UFR LLSH)

S. BRILLAND Marc (H) (IUT 72)

S. LEPRETTRE Muriel (F) (IUT 53)

S. BOISSE Nicolas (H) (ENSIM)

S. VAUDEL GIRAULT Gwénaëlle (F) (UFR ST)

S. CHERRUAULT Hélène (F) (IUT 53)

S. PEIGNE David (H) (UFR ST)

### **FO ESR**

T. LABAYE Ivan (H) (IUT 72) S. GOURBIL RANGER Agnès (F) (UFR ST)

### **FSU**

T. BLIN Vincent (H) (Service d'aide au pilotage)
T. BECEL Laurence (F) (UFR LLSH)
T. BRASSEUR Emmanuel (H) (UFR ST)

S. SAUVETRE Audrey (F) (Service de Formation Continue)

S. ROLLAND Olivier (H) (Pôle de Ressources Numériques)

S. DENIS Françoise (F) (UFR ST)

Le Président de l'Université Pascal LEROUX



# Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057

Résultat des élections au sein de la Commission paritaire d'établissement, ITRF, catégorie A 7

Sièges à pourvoir	Electeurs	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
	Ó	Č.		10		1
	99	20	13	3/	75.76%	18.5

Les listes suivantes ont obtenu :

Nombre de sièges	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
Nombre de voix	37
Listes de candidats	SNPTES UNSA

Résultat des élections au sein du Commission paritaire d'établissement, ITRF, catégorie B 5

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants	90	29	Ø	23	28%	11.5

Nombre de sièges	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
Nombre de voix	23
Listes de candidats	SNPTES UNSA





Portant sur la proclamation des résultats - Election des représentants des personnels au sein des instances locales - CSA-E, CPE et CCP-AC -- Scrutins du 1er au 8 décembre 2022 Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057

Résultat des élections au sein de la Commission paritaire d'établissement, ITRF, catégorie C 3

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient
2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants	58	35	9	29	60.34%	14.5

Les listes suivantes ont obtenu :

Nombre de sièges	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
Nombre de voix	29
Listes de candidats	SNPTES UNSA

Résultat des élections au sein d Commission paritaire d'établissement, AENES, catégorie A 4

Taux de Quotient participation électoral	7 78% 7	
	777	
Suffrages valablement exprimés	2	•
Bulletins blancs ou nuls	C	)
Votes constatés dans les urnes	7	
Electeurs	6	•
Sièges à pourvoir	1 siège de titulaire	1 siège de suppléant

ix Nombre de sièges	1 siège de titulaire 1 siège de suppléant
Nombre de voix	7
Listes de candidats	UNSA EDUCATION



# Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057 Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales - CSA-E, CPE et CCP-AC - Scrutins du 1er au 8 décembre 2022

Le Mans, le 9 décembre 2022

Résultat des élections au sein de la Commission paritaire d'établissement, AENES, catégorie B 2

Sièges à pourvoir	Electeurs	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
2 sièges de titulaires	29	23	4	19	79.31%	9.5
2 sièges de suppléants						

Les listes suivantes ont obtenu :

Listes de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA EDUCATION	19	2 sièges de títulaires 2 sièges de suppléants

Résultat des élections au sein de la Commission paritaire d'établissement, AENES, catégorie C 6

Quotient électoral	8.5
Taux de participation	57.58%
Suffrages valablement exprimés	17
Bulletins blancs ou nuls	2
Votes constatés dans les urnes	19
Electeurs inscrits	33
Sièges à pourvoir	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants

Nombre de sièges	2 siège de titulaires 2 sièges de suppléants
Nombre de voix	17
Listes de candidats	UNSA EDUCATION

### Le Mans, le 9 décembre 2022



Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057 Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1er au 8 décembre 2022

Résultat des élections au sein de la Commission paritaire d'établissement, BU, catégorie A ~

Electeur	Votes Electeurs constatés blancs ou inscrits dans les nuls
_	4

Les listes suivantes ont obtenu

Nombre de sièges	1 siège de titulaire 1 siège de suppléant
Nombre de voix	4
Listes de candidats	FSU

Résultat des élections au sein du Commission paritaire d'établissement, BU, catégorie B 8

Sièges à pourvoir	Electeurs	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
siège de titulaire		1	c	L	73 74	Ų
1 siège de suppléant	D)	,	7	ဂ	11.11%	c 2

Nombre de sièges	1 siège de titulaire 1 siège de suppléant
Nombre de voix	ഹ
Listes de candidats	Vos représentants des personnels bibliothèques catégorie B- SNPTES UNSA



### Le Mans M Université

Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057
Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

	CPE-ITRF	CPE-AENES	CPE-BU
Catégorie A	SNPTES UNSA	Unsa Education	FSU
T. Titulaire S. Suppléant	T. EDELY Mathieu (H) (UFR ST) T. HOARAU BRILLANT Céline (F) (Direction Générale des Services) S. VERY Yannick (H) (Pôle de Ressources Numériques) S. LUCAS COPIE Cécile (F) (IUT 53)	T. BRILLAND Marc (H) (IUT 72) S. METAIRIE Nathalie (F) (Direction de la Recherche)	T. PITHON Sophie (F) (Service Commun de la Documentation) S. COISY Pauline (F) (Service Commun de la Documentation)
Catégorie B	SNPTES UNSA	Unsa Education	Vos représentants des
T. Titulaire S. Suppléant	T. PERNIN Marie-José (F) (UFR LLSH) T. LECHAT Hervé (H) (Direction des Affaires	T. CHERRAULT Hélène (F) (IUT 53)	catégorie B- SNPTES UNSA
	S. BOYAS GERARD Emilie (F) (Direction des Etudes et de la Formation)	des Affaires Financières) S. BEZIER Delphine (F)	T. HEBUTERNE-GALLAROTTI Lise (F) (Service Commun de la Documentation)
	Techniques et Immobilières)	Financières) S. GUILLOCHON Emilie (F) (Agence Comptable)	S. FAÏS-MICHELIN Betty (F) (Service Commun de la Documentation)
Catégorie C	SNPTES UNSA	Unsa Education	
T. Titulaire	T. RUIZ GOSSET Christine (F) (Direction des Affaires Techniques et Immobilières)	T. LEPRETTRE Muriel (F) (IUT 53)	
S. Suppléant	T. LECOMTE Tony (H) (Service de Santé et de sécurité au Travail)	T. GOUET Karine (F) (Direction des Affaires Financières)	
	S. ALIX Florence (F) (Service de Formation	S. ROUCHET Florence (F) (IUT	
	S. BADIER LEFEVRE Corinne (F) (Service Universitaire d'Information et d'Orientation Professionnelle)	S. COMPAIN Marie-Bernadette (F) (UFR DEG)	



Le Mans, le 9 décembre 2022

Annexe n°2 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057
Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1er au 8 décembre 2022

Le Président de l'Université

**Pascal LEROUX** 



# Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 Annexe n°3 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057

Résultat des élections au sein de la Commission consultative paritaire des agents contractuels, catégorie A 7

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
3 sièges de titulaires 3 sièges de suppléants	305	75	2	73	24.59%	24.33

Les listes suivantes ont obtenu:

-DT 0 2	Listes de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
49	SGEN CFDT	0	0
49	***		
76	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO	49	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
76	***		
	FSU	24	1siège de titulaire 1 siège de sumpléant

2) Résultat des élections au sein du Commission consultative paritaire des agents contractuels, catégorie B

Quotient électoral	12	
Taux de participation	47.06%	
Suffrages valablement exprimés	24	·
Bulletins blancs ou nuls	O	•
Votes constatés dans les urnes	24	
Electeurs inscrits	51	
Sièges à pourvoir	2 sièges de titulaires	2 sièges de suppléants





Annexe n°3 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057
Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

Les listes suivantes ont obtenu :

Listes de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
SGEN CFDT	7-	0
SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO	20	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
FSU	က	0

Résultat des élections au sein de la Commission consultative paritaire des agents contractuels, catégorie C 3

Sièges à pourvoir	Electeurs	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral	
2 sièges de titulaires	107	42	n	30	30 050/	C.	
2 sièges de suppléants	2	7	2	90	08.27.80 08.27.80		

Listes de calididats	NOMIDIE DE VOIX	Nombre de sieges
SGEN CFDT	7	0
SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO	27	2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
FSU	വ	0

### He Mans Université

Annexe n°3 (Commission Paritaire d'établissement) à l'Arrêté n°SAGJ-22-057 Portant sur la proclamation des résultats – Election des représentants des personnels au sein des instances locales – CSA-E, CPE et CCP-AC – Scrutins du 1er au 8 décembre 2022

Le Mans, le 9 décembre 2022

CCP-AC	Catégorie C	(2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)	SNPTES UNSA&UNSA ITRF BIO 2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
CCP-AC	Catégorie B	( 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants )	SNPTES UNSA&UNSA ITREBIO  2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants
CCP-AC	Catégorie A	( 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants )	SNPTES UNSA&UNSA ITRF BIO  2 sièges de titulaires 2 sièges de suppléants  FSU  1 siège de titulaire 1 siège de suppléant

Le Président de l'Université

Pascal LEROUX